



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



RENFORCEMENT DES CAPACITES EXPORTATRICES DES PME/PMI ALGERIENNES

Agence d'Alger

**Projet de renforcement des capacités exportatrices des PME
algériennes**

CDZ 3007

SECTEUR D'ACTIVITE	COMMERCE	DECISION DU CMITE DES ETATS ETRANGERS DU	17 MAI 2005
MAITRE D'OUVRAGE	MINISTERE DU COMMERCE (MDC)	CONVENTION SIGNEE LE	12 NOVEMBRE 2005
COUT DU PROJET	2 500 000 EUROS	DATE DE PREMIER DECAISSEMENT	-
FINANCEMENT AFD	2 100 000 EUROS	DATE DE FIN DU PROJET	DECEMBRE 2009

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC), mis en œuvre conjointement par le Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie et l'Agence Française de Développement. Le PRCC a pour objet de financer des actions de coopération technique et de formation afin d'aider les pays éligibles (dont fait partie l'Algérie) à mieux participer aux négociations multilatérales, à s'inscrire plus fortement dans le développement des échanges et à tirer avantage de la mondialisation. Lancé en 2002, le PRCC a été renouvelé en avril 2006 pour une période de trois ans.

1. Objectifs

1.1 Finalité du projet

Le projet vise à accompagner la stratégie du gouvernement algérien de promotion et de diversification des exportations pour une meilleure intégration du pays dans les échanges internationaux (surtout de la région MEDA), hors secteur des hydrocarbures.

2.2 Objectifs spécifiques

Le projet vise à :

- 1) l'amélioration du niveau d'information pour l'ensemble du dispositif algérien, notamment pour les PME exportatrices,
- 2) l'amélioration de la qualification et de la performance des acteurs (entreprises, banques, intermédiaires) du secteur exportation.
- 3) l'accompagnement des 30 ou 40 PME partenaires du projet dans leurs activités à l'exportation.

2. Contenu du projet

La première composante du projet, qui concerne l'amélioration de l'information des entreprises, sera mise en œuvre principalement par l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX).

Les deux autres composantes, qui concernent les composantes formation et promotion des activités à l'exportation seront mises en œuvre par la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI).

Les PME bénéficiaires du projet et signataires des « contrats de partenariat à l'export » participeront au financement des actions à hauteur de 20% (contrepartie).

Le maître d'ouvrage et bénéficiaire du projet est le Ministère du Commerce, qui a confié à l'ALGEX et la CACI la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet pour les composantes qui les concernent.

Le suivi du projet sera assuré par un comité de suivi, dont le secrétariat sera assuré par le Ministère du Commerce – Direction de la Promotion des Exportations (DPEX).

Un contrat d'opérateur sera conclu au début de l'année 2007 entre le Ministère du Commerce et UBIFRANCE, qui a été sélectionné sur appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Le projet sera réalisé pendant une période trois ans (2007 à 2009)

3. Impacts attendus

Le projet mettra en place plusieurs indicateurs : niveau d'information des entreprises (consultations sur site internet, participation aux séminaires), implication des PME partenaires ayant accepté un diagnostic export, disposant d'une stratégie export, ayant participé à des salons professionnels et aux missions de prospection...